

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 18

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

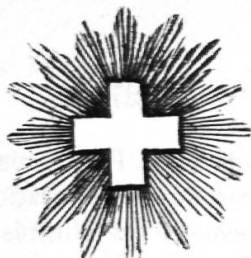
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : *Traitements respectifs des instituteurs et des institutrices.* — PARTIE PRATIQUE : *Degré inférieur : calcul.* — *Une journée en plein air, suite.* — *Compte de ménage ; compte d'un marchand de bois.* — *L'Alsace : pages choisies.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Assemblée des délégués de la S. P. V. — Elle a eu lieu à Lausanne, le 19 avril dernier. En attendant le compte-rendu détaillé qui paraîtra dans le prochain « Bulletin », voici un court résumé des principales décisions prises :

1° Le gérant de la Caisse de secours et invalidité reçoit une rétribution de fr. 500 par an. (La gérance de cette caisse est confiée actuellement au caissier de la S. P. V.)

2° Le correspondant à l'*Educateur* reçoit une allocation de fr. 100 par an.

3° Les délégués à la Romande, ainsi que ceux aux « Traitements fixes », seront défrayés par la Caisse de la section.

4° La cotisation pour 1920 est maintenue à fr. 10, et

5° La subvention au Musée scolaire, à fr. 100.

Le rapport du caissier est adopté, ainsi que les comptes, où nous relevons les chiffres suivants :

Le fonds de réserve de la Caisse de secours et invalidité se monte à fr. 15 329,40.

La Caisse de la S. P. V. présente pour 1918 un déficit de fr. 730,18.

Le nombre des membres de notre section a été pour l'année écoulée de 1490. 132 instituteurs et institutrices seulement n'en font point partie, parmi lesquels une trentaine ne sont pas brevetés. Un nouvel appel sera adressé incessamment à ces collègues qui nous boudent et méconnaissent leur véritable intérêt. Espérons qu'il sera entendu.

La grosse question des allocations pour 1919 a soulevé, comme il fallait s'y attendre, une discussion passionnée et souvent confuse, qui a duré fort longtemps. Plusieurs ordres du jour ont été proposés. Finalement, le Comité déclara accepter le suivant, présenté par les délégués de la section d'Yverdon :

« L'assemblée des délégués de la S. P. V., réunie le 19 avril 1919, se rallie aux démarches du Comité concernant les allocations pour 1919, et lui donne le mandat de défendre énergiquement les chiffres proposés, en les considérant comme le minimum des revendications du corps enseignant.

» Il proteste contre les décisions arbitraires prises à propos des allocations de 1918, notamment en ce qui concerne les institutrices mariées et les familles de collègues décédés. »

Voici les chiffres proposés par le Comité dans la demande adressée au Conseil d'Etat :

1° Pour instituteur ou institutrice chef de famille, fr. 1200, plus fr. 180 par enfant.

2° Pour célibataires, hommes ou femmes, fr. 600.

3° Pour maîtresses frébéliennes et institutrices mariées, fr. 400.

Les sujets proposés au Département pour être mis à l'étude dans les prochaines conférences officielles seront les suivants :

1° Les élèves retardés.

2° L'enseignement post-scolaire.

L'assemblée adopte encore différents vœux présentés par les sections ou par les délégués, en leur propre nom : Le paiement des instituteurs par l'Etat ; la convocation à bref délai, à Lausanne, de tous ceux qui ont droit à la pension de retraite, pour y étudier les moyens d'améliorer leur situation ; la modification de l'article de nos statuts concernant les membres auxiliaires, etc.

Le rapport du Comité, qui paraîtra dans le « Bulletin », vous renseignera sur l'activité de vos mandataires pendant l'année écoulée. A. R.

† **Emile Demartines.** — Après des semaines de cruelles souffrances est mort à Rolle, Emile Demartines, qui fut vingt-huit ans instituteur à Etoy. En 1910, il s'était fixé dans sa ville natale, où il ne tarda pas à être appelé aux fonctions de municipal et de président de la Commission scolaire. En 1915, il était syndic de la coquette petite ville chère aux Bellettrien.

Emile Demartines était la bonté même. Soit à Etoy, soit à Rolle, il laisse le souvenir d'un fonctionnaire consciencieux et dévoué, d'un homme aimable toujours prêt à rendre service.

Et comme il aimait son lac, son beau Léman ! Comme le poète, il désirait avoir sa tombe sur cette rive qu'il n'avait jamais quittée. Son vœu suprême aura été exaucé. A. R.

Ecoles normales. — Ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

MM. Jean Apothéloz, Onnens ; Paul Bonard, Croy ; Louis Braissant, Chevilly ; Raymond Buxcel, Romainmôtier ; Alexis Chevalley, Châtelard ; Léon Cochet, Premier ; Ernest Ducraux, St-Légier-La Chiésaz ; Georges Epplé, Ormont-Dessous ; Adrien Glardon, Vallorbe ; Henri Jeanrenaud, Travers ; Félix Maire, Vaulion ; Robert Ogay, Ormont-Dessous ; Wilhelm Patthey, Fiez ; Alfred Pitton, Oppens ; Gaston Rossat, Granges-Marnand ; Camille Roulet, Fontaines ; Robert Tharin, Champagne.

Mlles Alice Baehler, Blumenstein (Berne); Eva Brot, Apples et Bussy; Jeanne Buffat, Ollon; Berthe Cavillier, Pizy; Marguerite Chenevard, Corcelles-le-Jorat; Berthe Comte, Payerne; Eva Creteigny, Reverolle; Rose Curchod, Gollion; Hélène Divorne, Château-d'Oex; Henriette Gay, Eysins; Clara Golay, Chenit; Marthe Grandchamp, Chexbres; Jeanne Lambelet, Forel; Nelly Maillefer, Bal-laigues; Valentine Magnenat, Vaulion; Juliette Magnin, Corcelles-sur-Cha-vornay; Blanche Meylan, Le Chenit; Jeanne Mingard, Chapelles-sur-Moudon; Bertha Mury, Châtelard; Blanche Noverraz, Cully et Lutry; Jane Perret, Esser-tines-sur-Yverdon; Lucie Roulet, Echichens; Berthe Roy, Montcherand; Renée Schwar, Oberlangenegg; Bertha Stillhart, Buswil (Saint-Gall); Marie Tissot, Orny.

Ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantes :

Mlles Marcelle Berthoud, Bretonnières; Elise Burdet, Ursins; Marie-Louise Charlet, Daillens; Violette Payot, Corcelles-sur-Concise; Laure Schwar, Oberlangenegg (Berne).

Travaux à l'aiguille : Mlles Marthe Albrecht, Stadel (Zurich); Clémentine Barbay, Pomy; Mme Marie Champod-End, Bullet; Mlles Lucy Eichenberger, Beinwil (Argovie); Elisabeth Fügli, Richterswil-Zurich; Jeanne Grisel, Travers; Marguerite Hédiguer, Montherod; Suzanne Kirschmann, Echichens; Yvonne Pache, Epalinges; Aline Roch, Château-d'Oex; Laure Schwar, Oberlangenegg (Berne).

La cérémonie de distribution des brevets a eu lieu, à l'Aula de l'Ecole normale, le mercredi 16 avril, avec le cérémonial d'usage, et sous la présidence d'honneur de M. le conseiller d'Etat Dubuis. Dans son discours d'adieu aux brevetés, M. le Directeur J. Savary a rendu compte d'une enquête intéressante faite auprès des élèves des classes supérieures de l'établissement, et dont le sujet était : « Pourquoi suis-je entré à l'Ecole normale ? » Pour assurer la sincérité de cette enquête, les réponses, non signées, ont été dépouillées par un comité d'élèves. Sur une centaine d'élèves consultés, 68 ont répondu; la moitié exactement, soit 34, ont déclarés être entrés à l'école par goût de l'enseignement; 20 y sont venus poussés par le désir de s'instruire, 9 par le désir de leurs parents, 7 pour suivre l'exemple de quelque membre de leur famille. Des 34 qui ne se sentaient pas d'emblée la vocation, 12 ont reconnu qu'elle leur était venue au cours de leurs études, tandis que 22 déclarent n'y être pas gagnés encore.

Dans une allocution très écoutée, M. le Conseiller d'Etat Dubuis a rappelé les problèmes qui s'imposent aujourd'hui à l'attention des autorités scolaires et des éducateurs. Envisageant successivement le côté éducatif, patriotique et social de ces problèmes, il a montré l'importance d'une éducation scrupuleuse de la conscience, d'un enseignement s'inspirant des nécessités de la vie pratique, et développant par là-même le sens de la solidarité sociale basée sur la solidarité nationale. L'Etat de Vaud, soucieux de remplir ses devoirs à l'égard de l'école, organisera dès cette année des cours d'enseignement ménager à l'Ecole normale, destinés aux institutrices brevetées; il ne cessera pas de vouer toute sa sollicitude à l'amélioration de la situation matérielle du corps enseignant.

Des dons et legs divers permettent depuis plusieurs années d'attribuer des prix spéciaux aux élèves qui quittent l'Ecole normale après avoir fait preuve de qualités spéciales dans des branches déterminées. Les lauréats pour cette année sont les suivants :

Prix Ch.-C. Denéréaz (chant), Ernest Ducraux. Prix Cornamusaz (français), Paul Bonard et Marguerite Chenevard. Prix F. Guex (pédagogie), Henri Jeanrenaud. Prix de la Société vaudoise des Beaux-Arts (dessin) Jean Apothéloz, Alice Bähler, Rose Curchod. Prix Louis Pelet (application et conduite), Henri Jeanrenaud.

Ajoutons que l'un des nouveaux instituteurs, M. H. Jeanrenaud, va continuer ses études de pédagogie, notamment à l'Institut Rousseau, ce dont nous le félicitons.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 8^e liste. — Montant des 7 premières listes : 4916 fr. 65. — Par « *Gérance Educateur* » : De M. Dumas, Genollier, 20 fr. M. et Mme Roulier, La Rippe, 10 fr. M. Pahud, Chésereux, 10 fr. M. Corbaz, Gingins, 5 fr. Mlle Melly, La Rippe, 3 fr. M. Soavi, Gingins, 5 fr. M. Delessert, Crémières sur Chexbres, 5 fr. Mlle Roulet, Naz près Echallens, 5 fr. Mlle J.-R., Lausanne, 10 fr. Mlle Meigniez, Fontaines sur Grandson, 5 fr. — M. H. Guignard, Riez, 5 fr. — Par « *Gérance Educateur* » : Mlle Jordan, Myes, 5 fr. M. Chauvet, Myes, 5 fr. Souscription de l'Ecole normale, élèves et quelques maîtres qui n'avaient pas encore souscrit, somme remise par M. Savary, directeur, 64 fr. 35. — Par M. Tissot, délégué, pour la section de Lausanne (moins la commune de Renens dont la souscription a déjà été annoncée), 1024 fr. 80. — Total : 6098 fr. 80. GINDROZ, Caissier S. P. V.

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — L'*Educateur* a parlé de l'Ecole de demain et a publié les thèses de l'auteur, M. E. Duvillard (voir n° du 16 novembre 1918). La Société pédagogique a consacré à l'examen de ces intéressantes propositions deux soirées de discussion qui ont obtenu un vif succès.

Le 24 février et le 9 avril, M. Hochstaetter a parlé de l'enquête organisée l'année dernière par la Société au sujet du Collège; 260 personnes ont rempli le questionnaire et plusieurs d'entre elles y ont joint des mémoires contenant des commentaires, des idées originales et jusqu'à des plans complets de réforme de l'enseignement secondaire. D'une manière générale, les personnes qui ont répondu (professeurs, parents, anciens élèves) sont favorables aux tendances de la pédagogie moderne; retarder le début de l'étude du latin, rendre l'enseignement plus vivant, développer les laboratoires, faire des essais de *self government*, etc., etc.

« L'autonomie scolaire » et « l'apprentissage de la liberté », rencontrent cependant des détracteurs; au reste, la question paraît peu et mal connue; aussi la Société a-t-elle l'intention de demander à un pédagogue très renseigné d'exposer les résultats obtenus dans ce domaine. Le rapport de M. Hochstaetter sera publié prochainement.

Hommage à M. Rosier. — Voici le texte de l'adresse qui vient d'être présentée à M. W. Rosier par une délégation de l'Union des Instituteurs primaires :

Monsieur W. Rosier, ancien Conseiller d'Etat.

Monsieur,

L'Union des Instituteurs primaires genevois prend la liberté de vous adresser l'hommage respectueux de sa reconnaissance.

Humbles gardiens des traditions de liberté et de progrès de la République genevoise, les régents primaires remplissent un devoir en reconnaissant publiquement l'œuvre utile que vous avez accomplie pendant douze ans au Département de l'Instruction publique. Nous nous adressons aujourd'hui au citoyen qui a bien mérité du pays et nous le remercions d'avoir consacré à l'Ecole populaire les meilleures de ses pensées, de l'avoir soutenue de sa chaleureuse affection et d'avoir contribué pour une large part au progrès moral de notre petite patrie bien-aimée.

Nous n'oublierons pas avec quelle bonté vous avez écouté nos doléances ni avec quelle sympathie vous avez essayé d'améliorer notre situation matérielle.

Daignez accepter, Monsieur, l'expression unanime de notre sincère reconnaissance et de respectueuse estime de vos anciens collaborateurs.

Pour l'Union des Instituteurs primaires genevois :

Le Président,

E. DUVILLARD.

Le Secrétaire,

L. SERVETTAZ.

M. Rosier a répondu aux paroles de gratitude dont M. Duvillard accompagna cette adresse en assurant les instituteurs primaires de la réciprocité de ses sentiments de reconnaissance ; il s'est déclaré très heureux de pouvoir les remercier, à cette occasion, des excellents rapports qu'ils ont toujours entretenus avec lui durant les douze années de sa présidence.

(La Rédaction de l'*Educateur* s'associe de tout cœur aux sentiments d'affection et de reconnaissance exprimés dans la lettre du corps enseignant genevois à son ancien chef. Ces sentiments sont ceux du corps enseignant romand tout entier, et à plus forte raison ceux de la Société pédagogique de la Suisse romande, dont M. Rosier fut deux fois président, et de son organe, qu'il assiste depuis si longtemps de sa collaboration et de ses précieux conseils. Puisse celui qui fut pour nous tous l'ami des bons et des mauvais jours goûter longtemps encore, dans la carrière du professorat, la satisfaction du devoir accompli au service du pays!)

U. I. P. G. — Section des Messieurs. — Dans son assemblée du 24 avril, notre section a décidé de revendiquer les traitements suivants : régents, de 5600 à 8000 fr. (12 augmentations annuelles de 200 fr.) ; sous-régents, de 4600 à 5400 fr. (4 augmentations annuelles de 200 fr.) ; stagiaires de première année, 2800 fr. ; stagiaires de seconde année, 4000 fr.

L'assemblée a chargé les délégués au bureau de l'Union locale du personnel à traitement fixe d'appuyer l'arrêté fédéral concernant la perception d'un nouvel impôt de guerre.

M. A. Richard a été élu à l'unanimité pour succéder à notre collègue E. Duvillard que ses nombreuses occupations obligent à renoncer à la présidence.

E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Caisse cantonale de remplacement. Exercice 1918. — La Caisse de remplacement a compté en 1918, 610 membres. Nous avons eu le regret d'enregistrer de trop nombreux décès, dont plusieurs, surtout chez les jeunes, sont dus à la terrible épidémie de grippe.

M. Marcel Humbert-Droz, instituteur à Lignières;

M. Louis Rusillon, instituteur à Couvet;

Mlle Henriette Maire, institutrice à La Chaux-de-Fonds;

Mlle Louisa Egger, institutrice à Travers;

M. Louis Quartier, instituteur à Boudry;

Mlle Irène Chollet, institutrice à La Chaux-de-Fonds;

Mlle Elise Favre-Bulle, institutrice à La Chaux-de-Fonds;

Mlle Clara Vuille, institutrice à Coffrane.

Que les familles de ces excellents serviteurs de l'école neuchâteloise, trop tôt disparus, hélas ! reçoivent encore l'expression de nos regrets et de notre sincère sympathie.

Indemnités. — Si la Caisse de remplacement a eu, elle aussi, à compter avec l'insidieuse grippe, l'exercice 1918 boucle cependant par un boni de fr. 779,80; nous le devons au fait que les écoles du canton ont été fermées près de deux mois de plus qu'une année normale.

Il a été dépensé en indemnités la somme de fr. 20 958 pour le remplacement de 126 membres du corps enseignant. C'est le plus fort nombre de malades que la Caisse ait, au cours d'une année, enregistré depuis sa fondation.

Il a été dépensé pour :

a) *Remplacement des instituteurs :*

474 journées à fr. 6 —	} Fr. 3 564 —
144 » à fr. 5 —	

b) *Remplacement des institutrices :*

3444 journées à fr. 5 —	} Fr. 17 394 —
23 » à fr. 6 —	

Sur 100 instituteurs en fonctions, nous avons une moyenne de 16 instituteurs malades, dont le remplacement a coûté fr. 1968; sur 100 institutrices, 22 institutrices malades, dont le remplacement est revenu à fr. 3946.

Recettes. — Les cotisations et les subventions se répartissent comme suit :

a) Sociétaires Fr. 7 425

b) Etat . . » 7 320

c) Communes » 7 316

Total Fr. 22 061

Les intérêts des capitaux se sont élevés à fr. 674,56.

La Caisse a reçu une allocation de fr. 1000 de la Caisse d'épargne pour rémunération du travail accompli par le Corps enseignant en faveur de l'épargne scolaire, et un don anonyme de fr. 100.

Le Fonds de réserve s'est accru de fr. 2418,01 et s'élève à fr. 12 912,04.

La situation encore précaire des remplaçants et remplaçantes devra être amé-

liorée à bref délai par l'élévation du taux de l'indemnité journalière (actuellement 5 et 6 fr.) ou par l'octroi d'une allocation de renchérissement.

H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Gymnastique. — M. René Liengme, instituteur à Bienne, a donné dans plusieurs localités du Jura bernois une conférence sur l'éducation physique et son influence sur le moral et la santé du peuple. La Direction de l'instruction publique organise, dans les arrondissements d'inspection du Jura bernois, des cours de gymnastique destinés à faire connaître le *Manuel fédéral*. Pour les institutrices du premier degré ces cours auront lieu dans la semaine du 5 au 10 mai à Bienne, Moutier, Delémont, Porrentruy et Saignelégier.

H. GOBAT.

Maîtresses d'ouvrages. — M. le Dr Hippolyte Sautebin, directeur de l'école normale de Delémont, a été nommé président de la commission du brevet de maîtresses d'ouvrages. Un cours d'instruction destiné à former des maîtresses de couture sera probablement organisé cette année dans le Jura. Les maîtresses brevetées font défaut et un nouveau plan d'enseignement sera introduit bientôt dans tout le canton.

H. GOBAT.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

Traitements respectifs des instituteurs et des institutrices.

I. Une opinion genevoise.

L'article « A obligations sociales différentes, salaires différents », paru dans l'*Educateur* du 19 avril dernier, me paraît être basé sur un principe si incompris que je voudrais le relever ici.

Qu'appelle-t-on obligations sociales différentes dans l'article précité ? Les auteurs parlent de la faculté pour une institutrice de tenir son ménage, de confectionner ses vêtements, et, si elle est mariée, d'ajouter son gain à celui de son mari. Ils oublient que cette institutrice, si elle est soucieuse de sa tâche, n'a guère le temps de s'occuper de la tenue de maison. J'admets volontiers qu'elle peut réparer ou coudre ses vêtements; mais le régent qui cultive son jardin a aussi un avantage dont on n'a jamais tenu compte dans l'échelle des traitements.

Si nous examinons maintenant la situation du régent père de famille « qui a le souci de loger, de nourrir, de vêtir, d'élever des enfants », il faut bien convenir que son cas n'est guère enviable dans les circonstances présentes. Il est toutefois moins digne d'intérêt que celui de la régente qui reste veuve et chargée de famille; ce dernier cas s'est présenté plus d'une fois, et il n'a jamais été question d'y remédier d'une façon quelconque.

Enfin mes contradicteurs oublient totalement de parler de leurs collègues célibataires ! Ils sont pourtant plus nombreux qu'on ne le suppose. Appartiennent à cette catégorie, dans le canton de Genève, la presque totalité des stagiaires et

des sous-régents et une minorité de régents. Ceux-ci ayant des obligations sociales pareilles à celles de leurs collègues dames, leur salaire doit être le même, d'après le principe de ces Messieurs.

Soyons donc logiques avec nous-mêmes et convenons de bonne grâce que, de toute façon, il est injuste de rétribuer les stagiaires et les sous-régentes moins que leurs collègues masculins. Quant au salaire différent des régents et des régentes, c'est là une question plus difficile à résoudre. Les auteurs de l'article du 19 avril accusent leurs collègues dames d'entretenir à leur égard une jalousie professionnelle peu justifiée. Or, supposer à son adversaire des mobiles n'est pas un argument et je ne m'y arrêterai pas.

Et si vraiment le triomphe du beau principe de l'égalité des salaires devait empêcher ou amoindrir une juste élévation générale des traitements (et c'est en fin de compte cela surtout que redoutent ces Messieurs), je crois qu'il faudrait s'en tenir aux desiderata suivants :

- 1° Egalité absolue des salaires pour sous-régents et stagiaires des deux sexes.
- 2° Maintien d'une légère différence entre le traitement d'un régent et celui d'une régente.
- 3° L'Etat ou la Caisse de prévoyance se chargerait de parfaire le traitement d'une régente, qui, restant veuve, aurait charge de famille.

G. SCHÖNAU, instituteur.

II. Une opinion jurassienne.

Un correspondant occasionnel nous communique la lettre suivante adressée au Secrétariat de la Société des instituteurs bernois et qui corrobore l'article de quelques instituteurs paru sous la même rubrique dans le N° 16 du 19 avril de l'*Educateur* :

Au sujet de la réforme des traitements, les maîtres de ont décidé de nous faire parvenir pour en tenir compte à l'assemblée des délégués, les deux remarques suivantes :

I. Il n'est plus admissible que la différence entre le traitement initial et final ne soit que minime, pas au delà de 1000 francs, par exemple, et que les augmentations ne soient prévues que sur un petit nombre d'années.

II. L'égalité des traitements ou le principe « à travail égal, salaire égal » ne sont pas admissibles en ce qui concerne les instituteurs et les institutrices.

Justification du premier point.

Vaut-il la peine de sacrifier sa vie pour une faible amélioration de traitement, comme cela a été malheureusement le cas jusqu'à présent pour le corps enseignant ? Les augmentations devraient se faire au moins pendant vingt ans et, concernant les maîtres primaires, devraient au moins atteindre 2000 francs. La civilisation contemporaine devrait enfin permettre à l'instituteur d'être, après vingt ans de fonctions, un homme, c'est-à-dire qu'il soit mis en état, par le gain que lui procure sa profession, de subvenir sans gêne à l'entretien d'un ménage et de faire des économies pour l'éducation de ses enfants. L'affligeante insuffisance de rétribution qui a été son lot jusqu'ici, de même que l'obligation de passer toute son existence avec un salaire de débutant, doivent cesser.

Justification du deuxième point.

1. Les communes ne voudraient pas se rallier à ce principe et s'opposeraient à l'acceptation de la loi sur la réforme des traitements.

2. Dans le domaine matériel, les institutrices ne peuvent être traitées d'égal à égal avec les instituteurs. Les faits s'y opposent.

- a) Elles font moins d'études.
- b) Un plus grand nombre quittent l'enseignement (mariage, par exemple).
- c) Elles font moins d'années de service avant de jouir de la caisse de retraite.
- d) Elles mettent davantage la caisse de remplacement à contribution.
- e) Elles ne peuvent tenir certaines classes ou remplir des fonctions scolaires qui exigent l'autorité masculine.
- f) Elles travaillent moins à l'amélioration sociale du corps enseignant.
- g) Elles ont moins de corrections à faire.
- h) Elles sont rétribuées à part pour les leçons de couture, mais non les maîtres pour la gymnastique.

L'instituteur est exposé à plus de dépenses.

a) La fréquentation de la société est plus onéreuse pour lui. Il est de bon ton, n'est-ce pas, que les messieurs paient, en société, l'écot commun !

b) La société réclame beaucoup plus la présence et le concours de l'instituteur, et cela dans des conditions toujours plus onéreuses, que pour l'institutrice.

c) Célibataire, il est appelé à faire des économies pour se mettre en ménage, tandis que l'institutrice peut compter que le prince charmant qu'elle attend lui apportera le nécessaire.

d) Marié, il doit supporter à lui seul la charge du ménage, car généralement sa femme est sans gain ; elle ne peut se permettre, comme celle de l'ouvrier, toute espèce d'occupation lucrative.

Situation contraire pour l'institutrice. Généralement le mariage améliore sa situation. Son mari a un bon gain ou une situation de fortune, et elle peut quitter l'enseignement. Si elle ne le quitte pas, elle ajoute son gain à celui de son mari.

L'instituteur marié, au contraire, est de plus en plus serré à mesure que la famille grandit ; il doit se sacrifier et se disperser de plus en plus en des occupations accessoires, sans cependant généralement parvenir à se mettre au large ; il est obligé de se maintenir à son poste malgré l'épuisement ou l'âge, ne pouvant se contenter de la retraite ou ne pouvant en profiter qu'à la dernière extrémité.

Voilà des raisons plus qu'il n'en faut pour montrer combien il est de toute justice que l'instituteur soit plus rétribué que sa collègue. Si l'égalité de traitement était votée, les instituteurs, sacrifiés, maintenus comme par le passé dans une trop maigre existence en face de leurs collègues féminins qui seraient au large, n'auraient plus qu'à désertir devant les institutrices et à leur céder la place — ou bien il faudrait décréter le célibat des instituteurs et leur exclusion de la société ! Si le chiffre demandé pouvait assurer à l'instituteur une position

acceptable, l'attribution d'une rétribution égale à l'institutrice formerait une somme globale devant laquelle reculerait le scrutin populaire, et ce serait partie perdue pour l'un et pour l'autre. S.

N. B. — *L'Edicateur* du 19 avril oppose avec raison au principe : « à travail égal, salaire égal » inapplicable dans le domaine intellectuel, celui-ci : « à obligations sociales différentes, salaire différent », qui s'applique tout particulièrement à l'instituteur.

III. Un mot de la Rédaction.

Nous voudrions d'abord demander à nos correspondants de bien vouloir tenir compte, dans leurs exposés partant de principes généraux qui doivent être applicables partout, des

Différences d'organisation scolaire

existant entre nos divers cantons. On pourrait, par exemple, faire observer à M. Schönau que Genève est seul, en Suisse romande, à avoir des stagiaires et des sous-régents. Et dans la justification du deuxième point de M. S. (opinion jurassienne), il y a beaucoup de faits qui ne s'appliquent qu'au seul canton de Berne. Sauf erreur, les institutrices genevoises font les mêmes études que les instituteurs; les institutrices vaudoises, genevoises et neuchâteloises ne sont pas admises à la retraite avant leurs collègues masculins; le canton de Vaud n'a pas de caisse de remplacement, l'Etat et les communes prenant à leur charge toutes les dépenses de cette nature. S'il est des classes que les instituteurs peuvent seuls diriger, la réciproque est vraie. Il est des cantons où les institutrices ne travaillent pas moins à l'amélioration sociale du corps enseignant que les hommes : à preuve l'activité de la section des dames de l'U. I. P. G. et le travail accompli par les dames dans les comités mixtes de la Société pédagogique vaudoise. Nous ignorons que, dans le canton de Berne, les institutrices eussent moins de corrections à faire que leurs collègues masculins; ce n'est pas le cas ailleurs. Enfin, dans le canton de Vaud, et ailleurs sans doute, les institutrices ne reçoivent pas de rétribution spéciale pour les leçons de couture, pas plus que les instituteurs pour celles de gymnastique.

Un terrain d'entente.

On nous permettra de le dire : Nous préférons que les discussions qui opposent les intérêts d'une fraction des corps enseignants à ceux d'une autre fraction soient bannies de notre organe. La correspondante de la Section des dames de l'U. I. P. G. ayant défendu, dans sa chronique du 5 avril, le principe *A travail égal, salaire égal*, nous avons dû accueillir les réflexions suscitées par cette correspondance. Nous espérons que, les deux cloches ayant été entendues, le débat en restera là ¹.

Nous voudrions faire plus. Nous voudrions proposer un terrain d'entente, et voici les principes qui nous paraissent acceptables pour toutes les personnes de bonne foi :

¹ Après mise en pages, nous recevons encore une opinion neuchâteloise, que nous publierons dès que possible, après quoi le débat sera définitivement clos.

1. Là où la durée des études est la même pour instituteurs et institutrices et où le nombre des heures de leçons requises des uns et des autres est égal, les traitements *initiaux* seront égaux.

2. Dans les cantons où les institutrices font moins d'études que les instituteurs, la différence du traitement initial sera dans la proportion où elle se justifie par la différence du capital engagé (intérêts et amortissement) et le retard qui en résulte pour l'entrée dans la carrière active.

3. Par contre, et pour tenir compte des arguments très sérieux formulés dans l'article *A obligations sociales différentes, salaires différents*, les augmentations pour années de service seront très sensiblement plus fortes pour les maîtres que pour les maîtresses.

4. Si la cherté de la vie ne diminuait pas, il y aurait lieu d'étudier dans quelle mesure la législation future pourrait tenir compte des charges de famille, en avantageant les instituteurs mariés et les veuves soutiens de famille.

ERNEST BRIOD.

PARTIE PRATIQUE

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur.

La semaine.

Combien y a-t-il de jours dans une semaine ? Quels sont-ils ?

1) CALCUL ORAL.

a) Cherchez combien de jours font :

1 semaine + 4 jours ; 1 semaine + 3 jours ; 1 semaine + 5 jours ; etc.

b) Pour faire *une semaine*, combien faut-il ajouter de jours à :

4 jours ? 5 jours ? 1 jour ? 3 jours ? 2 jours ? 6 jours ?

c) Combien y a-t-il de jours dans 2 semaines ? 4 semaines ? 6 semaines ? 10 semaines ? 9 semaines ? 5 semaines ? etc.

d) Combien y a-t-il de semaines dans 14 jours ? 28 jours ? 70 jours ? 21 jours ? etc.

2) CALCUL ÉCRIT.

1. Une vache donne chaque jour 9 litres de lait. Combien en une semaine ? (R. 63 l.)

2. Henri achète tous les jours une plaque de chocolat de 10 centimes. Combien dépense-t-il en une semaine ? (R. 70 c.)

3. Un homme paie, pour sa pension, 4 francs par jour. Combien paie-t-il par semaine ? (R. fr. 28.)

4. Julie a lu, pendant une semaine, 35 pages de son livre de lecture. Combien a-t-elle lu en moyenne de pages chaque jour ? (R. 5 p.)

5. Une ménagère a reçu, en une semaine, 21 kilos de pain. Combien en a-t-elle reçu chaque jour ? (R. 3 kg.)

6. Mes poules ont pondu 56 œufs pendant la semaine. Combien ont-elles pondu en moyenne d'œufs chaque jour ? (R. 8 œufs.)

F. M.

UNE JOURNÉE EN PLEIN AIR. (Suite.)

Pierre de Savoie. — La féodalité à Chillon.

NOUS RÉCAPITULONS : HISTOIRE. — RÉCITATION. — CHANT.

Le père de Victor est géolier-concierge au Château d'Aigle. Grâce à son obligeance, nous avons pu visiter « notre fief » tant que nous l'avons voulu et dans ses moindres détails. Aussi glacis, donjon, tours de défense, échauguettes, créneaux, machicoulis, etc., sont-ils familiers à nos écoliers, et Chillon les intéresse d'autant plus qu'ils peuvent faire plus de comparaisons.

Dans les souterrains ils évoquent les trois étages de cachots noirs, étroits, humides, infects du seigneur de Saillon (Aigle). Ils déclarent celui-ci « bien plus méchant que le comte Pierre ».

Le donjon leur cause grand plaisir. Ils préfèrent celui d'Aigle. D'abord ce dernier est entièrement construit en blocs rectangulaires de marbre de Saint-Triphon, puis il a une seconde tour superbe. Soudain Edmond crie : « Madame, ici le donjon avait des créneaux. On en voit la trace. Pourquoi a-t-on fini le mur et mis un toit dessus ? » Hélas ! je ne suis pas archéologue.

Les grandes salles les émerveillent. Les filles admirent les meubles et les objets anciens. « Tiens ! nous avons une table comme cela chez nous, à la cuisine. Les seigneurs la mettaient à la chambre », dit Eva.

Une cheminée monumentale les met tous en joie : elle est pleine de viande à fumer. « C'est sans doute de l'ours ou du sanglier », disent les garçons qui tiennent à rester dans la couleur locale.

« Madame, les seigneurs jouaient aux dames (échiquier) et au *mariolet* (marelle). Si nous avions des boutons ! »

Les peintures murales de la chambre ducale et de la chapelle les intriguent beaucoup. Je raconte que tout avait été badigeonné et qu'on a dû gratter délicatement le plâtre pour retrouver ces anciennes décorations. — « Il y en a peut-être à Aigle, dans la salle du Tribunal si bien blanchie. Dis, Victor, si tu grattais un petit peu !... »

C'est l'heure de la réunion des deux classes dans la salle de Justice et de réception où le duc Pierre va recevoir ses vassaux. Le temps presse. Aveugles comme la destinée, les deux institutrices désignent les seigneurs. Il y a le comte Pierre et la comtesse Agnès, le comte et la comtesse de Gruyère, le baron et la baronne de Saillon (Aigle), le seigneur de Pontverre (Ormonts) et la noble dame Isabeau, le seigneur de Duin (Bex), etc., etc. Les autres élèves sont les hommes libres, les serviteurs, les serfs. Mais ceux-ci ne sont pas contents, ah ! non, pas du tout. Ils murmurent. Tous ces enfants, fils d'ouvriers pour la plupart, veulent être des nobles. Nous les consolons d'un mot : « Bah ! l'année prochaine, vous chasserez les seigneurs et vous brûlerez leurs châteaux. » Les fronts se rassèrent. Les seigneurs font la grimace. Le comte Pierre et sa cour se placent au fond de la salle et le cortège s'organise. Les seigneurs, l'un après l'autre, se mettent à genoux et rendent hommage à leur suzerain. Le comte Pierre arme chevalier le fils du seigneur de Duin qui s'est vaillamment comporté à la bataille de Chillon contre Rodolphe de Habsbourg.

Puis tous chantent : « Le vaillant comte Pierre avait un troubadour ! » Ensuite un page — Jules — s'avance. Il n'a point encore de belles manières, ni l'usage des cours ; il dit du ton avec lequel il répéterait la table de multiplication : « Il y a un troubadour qui veut réciter une poésie. »

Le troubadour, c'est Paul. Il est un peu plus éduqué, ou du moins il s'efforce de le paraître. Il esquisse un grand salut qui veut être majestueux et qui n'est que comique. Puis, un pied en avant, le feutre sous le bras, le poing sur la hanche, il déclame avec emphase le joli chant guerrier de Bertrand de Born :

Bien me sourit le doux printemps
Qui fait venir fleurs et feuillages, etc.

Arrivent Philippe et Louis, deux troubadours encore. Ils disent : « Le manoir et la chaumière. » L'un est le seigneur et l'autre le fermier.

Alors une classe entonne :

Le comte de Gruyère,
Bon matin s'est levé, etc.

Le comte a des joues comme des pommes d'api et il rit de toutes ses dents, bien qu'il soit « honteux de l'aventure ». Battu par un manant, fi donc ! il ne lui reste qu'à partir pour la croisade.

Sur ce, l'évêque arrive. L'évêque, c'est Max. Il n'a ni mitre, ni crosse, mais il a des lunettes et une gravité imperturbable, presque... sacerdotale. Il lève les bras et dit d'une voix chevrotante : « Pars, Gruyère, reviendra qui pourra ! » — « Dieu le veut ! » crient les croisés. Les filles pleurent ; on chante : « Victoire aux pèlerins bardés de fer. »

Une voix inexorable dit : « C'est l'heure ! » et tous, le comte Pierre, l'évêque, dames, croisés, nobles et manants se précipitent et prennent d'assaut... le tramway Chillon-Villeneuve.

Le retour avait été notre grand souci. De Villeneuve à Roche, il n'y a pas loin. Là, le thé nous attendait. Puis, les deux grands garçons qui nous avaient accompagnés, prirent le commandement de la colonne et menèrent militairement tout le monde jusqu'à Aigle. Sur le pont, Germaine trouve sa mère.

— « Maman, s'écrie-t-elle, que c'était joli ! Je m'en souviendrai toute ma vie. »

Je le crois, ma petite, mais si l'expert suit dans le livre à l'examen, nous n'en aurons pas moins une piètre moyenne.

16 mars 1919.

L. CANTOVA-CHAUSSON.

COMPTABILITÉ

Compte de ménage.

Le 1^{er} février, Mme Joly avait en caisse fr. 41,40 ; le 3, elle a acheté un rôti de veau de 1,8 kg. à fr. 6,40 le kg. ; le 5, elle a payé la note du cordonnier s'élevant à fr. 17,90. Le 9, son mari lui a remis fr. 50 ; le 10, elle a payé la note du boulanger, soit 34 kg. de pain à fr. 0,74 le kg. ; le 12, elle a acheté 1,6 kg. de fromage à fr. 3,75 le kg. et 750 g. de café à fr. 4,20 le kg. ; le 18, on lui a payé fr. 15 pour la location d'une chambre ; le 21, elle a acheté 2,2 kg. de beurre pour fondre à fr. 3,75 le $\frac{1}{2}$ kg. Le 25, son mari lui a remis fr. 30 ; et, le 28, elle a réglé le carnet de la laiterie, soit pour chaque jour 2 $\frac{1}{2}$ l. de lait à fr. 0,35.

1918	RECETTES	DÉPENSES
Février 1. Solde en caisse à ce jour	41 40	
» 3. Acheté un rôti de veau 1,8 kg. à fr. 6,40		11 52
» 5. Payé la note du cordonnier		17 90
» 9. Reçu de son mari	50 —	
» 10. Payé la note du boulang., 34 kg. de pain à fr. 0,74		25 16
» 12. Acheté 1,6 kg. fromage à fr. 3,75		6 —
» » Acheté 750 gr. de café à fr. 4,20		3 15
» 18. Reçu pour la location d'une chambre	15 —	
» 21. Acheté 2,2 kg. de beurre à fr. 3,75 le $\frac{1}{2}$ kg.		16 50
» 25. Reçu de son mari	30 —	
» 28. Réglié le carnet de la laiterie, 70 l. à fr. 0,35		24 50
» » Solde en caisse pour balance		31 67
	Balance Fr. 136 40	136 40

Compte d'un marchand de bois.

Combien un marchand peut-il payer au maximum dans une mise un lot de hêtres comprenant 48 billes longues de 4 m. ? Le tiers de ces billes a une circonférence moyenne de 1 m. 10; un autre tiers 1 m. 255 et le reste 1 m. 415. Débitées en bûches d'un mètre de longueur, le volume du bois augmente du 20 %. Le hêtre peut être vendu fr. 136 le moule de 4 stères. Le bûcheron demande fr. 3 par stère pour la fabrication et le marchand voudrait prendre pour bénéfice et frais généraux le 25 % du prix de vente. ($\pi = 3,14$; arrondir les diamètres en centimètres; négliger la fraction de stères pour la vente et les cm^3 pour les volumes.)

Compte d'un marchand de bois.

Volume d'une petite bille	0,385 m ³	
» des 16 petites	$0,385 \times 16 =$	6,160 m ³
» d'une moyenne bille	0,502 m ³	
» des 16 moyennes	$0,502 \times 16 =$	8,032 m ³
» d'une grande bille	0,637 m ³	
» des 16 grandes	$0,637 \times 16 =$	10,192 m ³
» total des 48 billes		24,384 m ³
Augmentation en volume, 20 %		4,876 m ³
Volume du bois à mettre en vente		29,260 m ³
Prix de vente d'un stère, fr. 136 : 4 = fr. 34.		
» » des 29 stères		Fr. 986 —
Bénéfice et frais généraux, 25 % de 986 fr. =	Fr. 246 50	
Frais de fabrication, fr. 3 $\times$ 29 =	» 87 —	
	Somme à déduire Fr. 333 50	333 50
Prix d'achat maximum		Fr. 652 50
		P. RRY.

PAGES CHOISIES D'AUTEURS NATIONAUX

Nous avons annoncé, à la fin de nos leçons sur l'Alsace, la publication de quelques extraits de ce roman vécu, que M. Benjamin Vallotton a intitulé : On changerait plutôt le cœur de place. Nous commençons aujourd'hui.

I. — Une caserne allemande à Mulhouse.

Le « Reymond » dont il est ici question est un jeune Vaudois, qui arrive en Alsace pour y être précepteur dans la famille d'un industriel.

Non loin d'une caserne, des soldats buvaient de la bière à la terrasse d'une Wirtschaft. Passait-il un officier serré dans sa longue redingote bleue, un sous-officier à la mâchoire carrée, ces hommes se dressaient dans un claquement des talons violemment réunis, le menton haut, le petit doigt allongé sur la couture du pantalon, pétrifiés. Retombés sur leur siège, ils plongeaient à nouveau le nez dans leur chope, prêts à bondir au moindre bruit de sabre trainant sur la chaussée. Habitué qu'il était à une discipline tempérée de bonhomie, Reymond s'étonnait, cherchant sur ces rondes figures de soldats l'imperceptible sourire de celui qui n'est pas complètement dupe, une apparence de lassitude, n'y découvrant qu'une sorte d'ivresse d'obéissance, le respect superstitieux du galon.

Devant la grille de la caserne, allait et venait une sentinelle qui s'arrêtait, pirouettait, comptait ses pas, pirouettait encore et encore et toujours en automate remonté à fond. Dans la cour, sous les ordres d'un sous-officier qui semblait commander une brigade, tant il hurlait, un cent de soldats frappait le sol du pied avec un sérieux déconcertant, une sorte de fureur sacrée. La sentinelle ayant esquissé un geste, Reymond s'éloigna.

II. — Le défilé d'un bataillon allemand en Alsace.

Mlle Bl. Mayor a publié dans l'Éducateur du 11 février 1911 un extrait de Juste Lobel, Alsacien, d'André Lichtenberger, où l'auteur de Trott a traité le même sujet. Il serait bien intéressant de comparer les deux pages.

Un cri rauque. Le choc net de mille fusils sur mille épaules. Un second cri : le bruit puissant des semelles broyant le sol, le vacarme splendide des cuivres, le titillement pointu des fifres, le chapeau chinois tout frémissant de clochettes, les coups sourds abattus avec une obsédante régularité sur la grosse caisse. Cravachée par les ordres, coulant avec la force d'un fleuve endigué, la masse numérotée, assouplie, matriculée, dressée. Devant cette cohésion, l'individu isolé vacillait, s'effaçait. Faces rondes, faces plates, toutes soumises, mentons durement accusés, rictus des lèvres contractées par l'effort, regards noyés dans l'obéissance, hachures des cous tendus vers une fatalité ; et toujours, si mécaniquement alignés que la tête vous en tournait, ces quatre pieds bottés lancés en avant, ces quatre pieds bottés posés sur le sol, ces quatre bras balancés, ces quatre sacs en peau de vache, ces quatre fusils parallèles, ces quatre visages suggestionnés, ces quatre pointes des quatre casques ; chez les chefs, une crispation des muscles, une élégance hautaine, l'épée tenue comme un principe, et tout cela roulant derrière les cris aigres des fifres, derrière le tam-tam de la grosse caisse, force formidable, un homme pareil à un autre homme, une section pareille à une autre section, une compagnie pareille à une autre compagnie ; chacun physiquement pareil, mentalement pareil, chacun portant en soi la

même attente de l'ordre, après quoi, comme foudroyé, on s'arrête, on repart.

Quand le tapage fut mort dans la distance, quand les derniers fusils se furent balancés au coin de la rue, un effroi discipliné flottait encore. On hochait la tête, mâté.

III. — De la plaine d'Alsace aux contreforts des Vosges.

Un canal bordé de peupliers. Ecartant cette eau morte de leur large poitrine, des chalands venus de France ou des Allemagnes. Sur ces barques, des chiens aboyaient qui couraient sur le bord plat, s'immobilisaient gueule contre gueule, crachant des injures avant de reprendre leur course, impayables toutous au râble frisé, aux babines barbues qui disaient tout haut ce que les maîtres pensaient tout bas, Germaines roux et placides, gars au tour de hanche vif, aux foulards fantaisistes. Eux, appuyés à la barre du gouvernail, ils se regardaient. Et les lents chalands se croisaient, leurs flancs lisses glissant en sens contraire, les uns gagnant un ciel plus bas, les autres un ciel plus léger.

...De nouveau le train courait dans la plaine, parmi les landes où poussent genêts et bruyères, où gisent lièvres et faisans. Les Vosges se rapprochaient... A l'étranglement d'une vallée, joliment groupée autour de sa cathédrale aux tuiles mordorées, une ville qu'on n'attend point : Thaun. Et le gendarme est là qui observe... Puis la vallée, la rivière aux cailloux blancs, l'auberge près du pont voûté, les villages assis sur les prés, et dans cette vallée le petit train qui se faufile, qui s'amuse à siffler à cause de l'écho, qui se cache dans un tunnel pour rire, qu'acclament les lavandières à genoux devant leurs baquets, que huent les gosses, que devancent les chiens jappeurs. Et là-haut, donc, ce bleu des monts vosgiens, coupé par ce bleu plus profond des vallons orientés en tous sens, ce bleu translucide et pimpant posé sur les terres roses et les buissons jaunissants.

IV. — Les Vosges en hiver.

Une nuit de janvier, il neigea. Qui n'a pas vécu en Alsace, au village d'un vallon des Vosges, ne peut s'imaginer le charme d'un de ces réveils sous la neige. Sur tous les toits aux pentes multiples, sur le dos des cheminées, jusque sur le coq de la girouette, le manteau de l'hiver est déployé. Au faite des barrières, un bourrelet ; coiffant le bonhomme ventru de la fontaine, le nid vide de la cigogne, le Christ en croix du cimetière, un capuchon immaculé.... Les sommets, les forêts, toutes ces collines qui meurent dans la plaine, tous ces vals qui se faufilent, ont revêtu leur robe de mariée où jouent des reflets roses, des reflets bleus, d'un bleu profond, presque noir, la gloire de la montagne.

Sous la neige, l'Alpe est effrayante de solitude glacée. On ne voit que du blanc jusqu'au fond des abîmes. Sévère muraille tendue du nord au sud, où se hérissent les noires haliebardes des sapins, tourmenté par la bise, le Jura frissonne. Les Vosges, elles, demeurent avenantes, humaines, avec leurs cytises, leurs bouleaux, leurs hêtres, leurs buissons de genêts, si bien que la neige s'amuse à faire du sapin un blanc fer de lance, du cytise un dôme, du bouleau une ogive, du buisson de genêt un hérisson poudré à frimas. Il y a aussi les couleurs de ces troncs alignés en profondeur, l'écorce ensoleillée des pins, verdâtre des cytises, blanchâtre des bouleaux, le feuillage roussi des hêtres ; et tout autour, donc, ce blanc bleuté de la neige sur quoi glisse le chant des cloches, car il y en a toujours une qui sonne au fond des jours alsaciens.

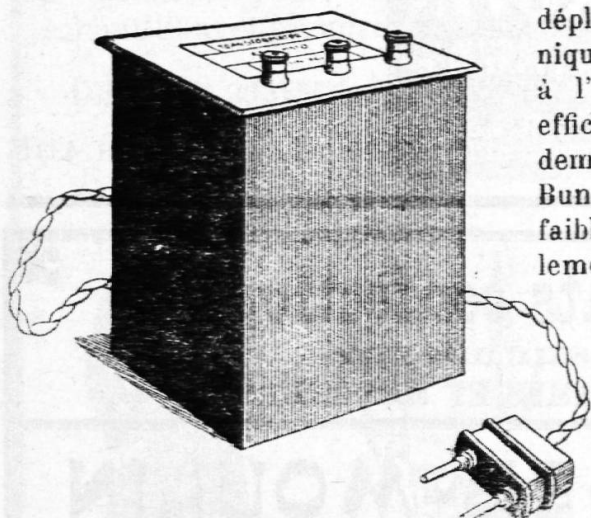
L'électricité de l'expérimentateur

Plus de
500 appareils
vendus

Une nouvelle source de courant électrique
pratique et inépuisable

Fabrication
suisse

Le transformateur W. D.



Ceux qui ont fait des essais avec des courants faibles ont sans doute souvent déploré l'imperfection des éléments galvaniques qu'ils devaient employer. L'élément à l'acide chromique ne livre un courant efficace qu'en un temps assez court. Il demande beaucoup de soins. Les piles Bunsen et Léclanché ne donnent qu'un faible courant et les piles sèches sont également impropres à la production des forts courants. — Ces désavantages et inconvénients disparaissent immédiatement avec l'emploi du transformateur W. D.

Celui-ci n'a pas besoin d'être rempli, ne demande aucun soin et ne s'use pas.

Au simple contact d'une conduite pour la lumière (à courant alternatif) il est tout de suite prêt à fonctionner. Il livre un très fort courant qui ne pourrait être obtenu que par l'emploi de toute une série de piles. Le courant obtenu est assurément du courant alternatif. Il faut pour employer le transformateur un courant alternatif de 110-130 volts. Pour les plus hautes tensions, je livre un modèle spécial.

Mes transformateurs réduisent avantageusement les courants à haute tension en une basse tension de 3 à 8 volts.

Le redresseur de courant

Pour certains buts, par exemple des essais galvanoplastiques, dans l'électrolyse et pour la charge des accumulateurs, on ne peut employer que du courant continu. Je mets pour cela en vente un redresseur de courant très simple et méritant une pleine confiance.

Demandez le prix-courant spécial gratuit
à E.-F. BUECHI, atelier d'optique et de mécanique

BERNE

Annonces de l'Educateur

Dans sa séance du 19 avril, le Bureau de la S P R a décidé de porter le prix des annonces à **40 centimes la ligne**.

Gérance de l'Educateur.

Changement d'adresse

Pour obtenir un changement d'adresse, il suffit d'en faire la demande par carte postale à **Gérance de l'Educateur, avenue Glayre, Lausanne**. Pas de frais.



J.H. 433 B.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 35, Lausanne		
	Draperies, Nouveautés pour Robes. Trousseaux complets. Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux. Escompte 10 0/0 au comptant.	

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

MAIER & CHAPUIS

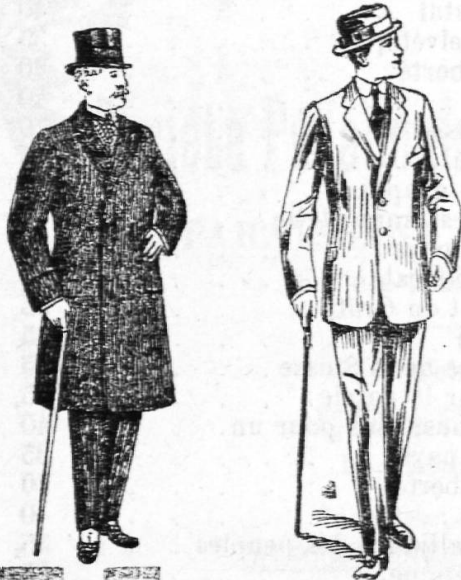
Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

A L'OCCASION DE LA PAIX ET POUR LE 1^{er} AOUT

CHŒURS PATRIOTIQUES

Chœurs à quatre voix d'hommes a cappella :

679.	Amiel, A.	Roulez, tambours	35 cent.
1419.	Barblan, O.	Hymne à la patrie	35 »
1428.	—	Salut helvétique	35 »
2826.	Bratschi, P.	O sol natal	40 »
2314.	Carey, A.	Chant national suisse	40 »
3227.	Cattabeni, F.	Premier août	50 »
191.	Colo-Bonnet	Pour la patrie	50 »
1300.	Degerine, E.	Marche nationale helvétique	40 »
1536.	Denéréaz, C.-C.	Vive la liberté	35 »
2602.	Doret, G.	Chant des Suisses	35 »
2595.	—	Prière du Rutli	40 »
447.	Gerber, H.	A mon pays	35 »
706.	Giroud, H.	Restons unis	50 »
1389.	—	Un pour tous, tous pour un	35 »
464.	Grast, F.	A la patrie	40 »
402.	Juillard, E.	Chant patriotique	35 »
403.	Kælla, G.-A.	A la patrie	35 »
392.	Lauber, E.	Le coin natal	40 »
391.	—	La terre helvétique	35 »
430.	Meister, C.-O.	Pour la liberté	40 »
2851.	Mendelssohn, F.	Liberté	40 »
353.	Metzger, E.	Hymne suisse	50 »
354.	—	Le pays natal	40 »
2852.	—	Hymne au drapeau	40 »
3289.	—	La patrie est immortelle	40 »
3290.	—	Chants du pays	40 »
2854.	Moratin, R.	La croix fédérale	40 »
1836.	Neuenschwander, S.	Le serment du Grütli	35 »
492.	North, C.	A la patrie	35 »
499.	—	Le cantique de la Suisse	35 »
495.	—	Prière pour la patrie	35 »
574.	—	Un pour tous, tous pour un	40 »
2181.	—	Amour du pays	35 »
224.	Perck, B. van	Alpes et liberté	50 »
223.	—	Liberté	40 »
2019.	Pilet, W.	La sainte alliance des peuples	35 »
2043.	Plumhof, H.	Salut helvétique	35 »
882.	—	Salut à la patrie	40 »
1188.	Senger, Hugo de	Hymne à la patrie	35 »
2461.	Wissmann, R.	La marche du drapeau	40 »
2873.	Zwissig, A.	Hymne national suisse (Cuendet)	35 »
2314.	—	Hymne national suisse (Chatelanat)	40 »

Chœurs à quatre voix mixtes a cappella :

2854.	a Baumgartner, W.	A mon pays	35 cent.
	b Kreutzer, C.	Le drapeau	
2775.	Chappuis, L.	Patrie, à toi mes amours	40 »
2779.	Dauphin, L.	Les cloches du 1 ^{er} août	60 »
2597.	Doret, G.	Chant des Suisses	30 »
2687.	Hegar, F.	Patrie	35 »
45.	Kling, H.	Hymne helvétique	40 »
46.	—	Hymne patriotique	40 »
1180.	Lauber, E.	La terre helvétique	35 »
376.	Pantillon, G.	Chant patriotique et religieux	50 »
3151.	Romieux, Ch.	Hymne	40 »
3175.	—	A l'Helvétie	35 »
2816.	Zwissig, A.	Hymne national suisse (Cuendet)	40 »
2817.	—	Hymne national suisse (Chatelanat)	40 »

FOETISCH FRÈRES S. A., Editeurs à Lausanne, Neuchâtel et Yvey.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 19



LAUSANNE, 10 mai 1919.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Librairie et Edition J. H. JEHEBER
GENÈVE — 20, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

**Fais bien
ce que tu fais**

Un petit volume de 88 pages fr. 1.—

Ralph-Waldo TRINE

**CE QUE
TOUT LE MONDE CHERCHE**

Un volume petit in-16, de 168 pages fr. 2.50

O. S. MARDEN

LA JOIE DE VIVRE
ou comment découvrir le secret
du bonheur

Un volume de 274 pages, 4^{me} édition fr. 5.—
id. relié » 6.50

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire Ville de Lausanne

Ecole supérieure et Gymnase des Jeunes filles

Le poste de maître d'histoire au Gymnase est à repourvoir par suite du décès du titulaire.

Obligations : 6 heures d'histoire et une heure de géographie.

Avantages : par heure annuelle de leçons : de 210 fr. à 240 fr. suivant années de service dans le canton. — 16 mai.

Le poste de maître de langue et de littérature françaises est à repourvoir par suite du décès du titulaire.

Obligations légales.

Avantages : par heure annuelle de leçons : au Gymnase de 210 fr. à 240 fr. suivant années de service dans le canton.

A l'Ecole supérieure, de 190 fr. à 220 fr. l'heure annuelle suivant années de service dans le canton.

Augmentations cantonales en plus.

Le titulaire sera tenu d'habiter sur le territoire de la commune de Lausanne. — 16 mai.

Enseignement primaire Cours complémentaires

Les indemnités dues au personnel enseignant primaire pour les **cours complémentaires** de l'hiver 1918-1919 peuvent être touchées dès le 30 avril aux Recettes de district.

Pour les instituteurs du district de **Lausanne** et ceux du cercle de **Ste-Croix**, ces indemnités sont payables à la Banque cantonale vaudoise.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : **Fontanezier**, fr. 2400, logement, jardin et plantage, plus 5 st. et 100 fagots de hêtre, à charge de chauffer la salle d'école; 16 mai. — **Lutry**, fr. 2920, pour toutes choses. Entrée en fonctions : 1^{er} septembre 1919. Obligation d'habiter le territoire de la commune; 16 mai. — **Lutry**, instituteur du hameau de *Corsy*, fr. 2400, plus logement et jardin; 16 mai.

INSTITUTRICES : **Cossonay**, institutrice primaire et maîtresse de gymnastique pour les filles du collège et de l'école primaire : fr. 1700, logement, jardin; rétribution spéciale pour enseignement de la gymnastique; 13 mai. — **Maracon**, fr. 1700, logement et jardin, 6 stères bois à charge de chauffer la salle d'école; 20 mai.

On demande pour école particulière à Lausanne, un bon

professeur de calligraphie

disposant de six heures par semaine.

Prière d'adresser les offres par écrit sous E. H. à la gérance de l'*Educateur*, Avenue Glayre, Lausanne.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

GOTTFRIED KELLER

LE FANION DES SEPT BRAVES

SUIVI DE

LE BAILLI DE GREIFENSEE

HISTOIRE DE LA PETITE MÉRETTE

LA PETITE LÉGENDE DE LA DANSE

Préface de VIRGILE ROSSEL

Un volume in-16 Fr. 4. 50

Ce volume est publié à l'occasion du prochain centenaire de Gottfried Keller qui sera célébré dans tout notre pays.

Voici un extrait de la conclusion de la belle étude de M. Virgile Rossel sur l'auteur :

« Im placable bon sens, robuste optimisme, en dépit de *Martin Salander*, assaut constamment livré aux illusions de la vanité, prédication de simplicité, de droiture et d'énergie, réalisme sain et dru avec le coup d'aile de la poésie, inextinguible humour, ivresse d'inventer et de conter, bien fils du peuple par la vivacité de la sensation immédiate comme par la prédilection pour les humbles destinées, Suisse de tout son être, dans ses lacunes non moins que par les meilleurs de ses dons, esprit pratique dont un faux idéalisme n'altéra jamais la clairvoyance, démocrate passionné, bourgeois de Zurich infiniment plus que citoyen du monde, artiste original par le tour de l'imagination comme par le nerf et la saveur du style, trop local peut-être pour s'installer triomphalement dans la littérature universelle et pourtant trop de son pays et de sa race pour n'être pas profondément humain, il y a tout cela dans Gottfried Keller, et il est tout cela, et cela ne dit pas tout. Mais personne n'aura prononcé sur lui un jugement plus définitif que son rival, Conrad-Ferdinand Meyer, qui lui écrivait : « Ce qui donnera à votre œuvre sa signification la plus haute, c'est que vous avez cru fermement que la vie était une bonne chose. »